

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W21-648528



<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule :	12390	Société :	RAM
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	AN 50840
Nom & Prénom : BEN RABANNOU ADIL			
Date de naissance :			
Adresse :			
Tél. :	06 62 765 824	Total des frais engagés :	#600# Dhs

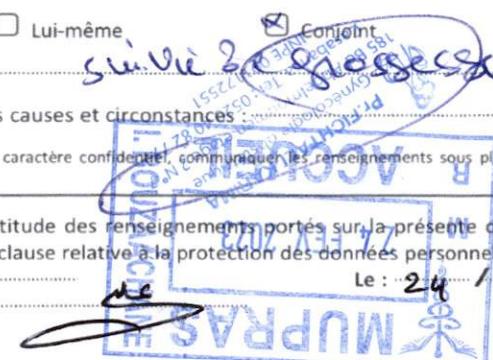
Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019	Cadre réservé au Médecin		
	Cachet du médecin :		
Date de consultation :	21/02/2023		
Nom et prénom du malade :	ZEN GAOUI Meriem Age:		
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même	<input checked="" type="checkbox"/> Conjoint	<input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie :	SIVIE 2ème grossesse		
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous piconfidential à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CRSA

Le : 24/02/2023

Signature de l'adhérent(e) :



EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

DR. FICHTALI KARIMA

Gynécologie obstétrique

Ancien Professeur de l'Enseignement Supérieur au CHU Ibn Rochd

Casablanca

Ex Directrice de Spécialité à l'Hôpital Universitaire Cheikh Khalifa

Suivi de grossesse et accouchement

Chirurgie des cancers gynéco-mammaires

Oncoplastie du sein

Chirurgie vaginale

Coeliochirurgie gynécologique

Infertilité du couple

**ذ. الفيشالي كريمة**

أمراض النساء والتوليد

أستاذة سارة بالتعليم العالي بالمستشفى الجامعي ابن رشد

الدار البيضاء

مديرة تخصص امراض النساء والتوليد سارقا بمستشفى الشيخ خليفة

أمراض الحمل والولادة

جراحة سرطان الرحم والثدي

الجراحة بالمنظار

علاج عقم الزوجين

وصفة طبية
Ordonnance

Casablanca le: 21/2/23

NOTE D'HONORAIRE**Mme : ZENGAOUI Mariam**

Consultation : 300dh

ECHOGRAPHIE : 300dh

TOTAL : 600dh**SIGNATURE :**

185 Blvd Abdelloumen étage 2 N°7
 Gynécologue obstétricienne
 DR. FICHTALI KARIMA
 Casablanca Tel: 0520 40 82 77
 N°PE 0911/2551

Adresse : 185 Blvd Abdelloumen étage 2 N.7 Casablanca / طارق 2 الدار البيضاء / 185

Tél : 0520 40 82 77 / E-mail : Karima.fichtali@yahoo.fr

Ancien Professeur de l'Enseignement Supérieur au C.H.U. Ibn Rochd
Casablanca
Ex Directrice de Spécialité à l'Hôpital Universitaire Cheikh Khalifa

Dr. EICHTALI KARIMA
Professeur de l'Enseignement Supérieur au C.H.U. Ibn Rochd
Casablanca
Ex Directrice de Spécialité à l'Hôpital Universitaire Cheikh Khalifa
Dr. EICHTALI KARIMA
Professeur de l'Enseignement Supérieur au C.H.U. Ibn Rochd
Casablanca
Ex Directrice de Spécialité à l'Hôpital Universitaire Cheikh Khalifa

Echographie Gynécologique et Obstétricale

Date :

21/10/2023

NOM & PRENOM : Mme HENGANE MARIM

DDR :

Age gestationnel : 34 SEM

Opérateur :

DR EICHTALI

Indication : Echographie du 3ème trimestre

Présentation, Vitalité :

- FOETUS EN PRÉSENTATION CÉPHALIQUE
- MOUVEMENTS FOETAUX NORMAUX, MOUVEMENTS THORACIQUES VUS, BON TONUS.
- ACTIVITÉ CARDIAQUE RÉGULIÈRE.
 - FC : ...140... BTT/MN

ANNEXES :

Aspects d'échographe égément détaillés.

- LA QUANTITÉ DE LIQUIDE EST NORMALE.
- LE PLACENTA EST ANBI

BIOMÉTRIE :

- BIP : ...81... MM
- PC : MM
- CA : ...24.7... MM
- LF : ...6.3... MM
- EPF : ...2074... G

Conclusion : Grossesse monofoetale évolutive de ...34.8... sans particularité.

Dr. EICHTALI KARIMA
Professeur de l'Enseignement Supérieur au C.H.U. Ibn Rochd
Casablanca
Ex Directrice de Spécialité à l'Hôpital Universitaire Cheikh Khalifa